

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

<u>Nombre de membres :</u> En exercice : 15 Présents : 13 Votants : 15 POUR : 14 CONTRE : / ABSTENTION : 1	L'an deux mille vingt Le vingt-six mai à vingt heures trente Le Conseil Municipal de la Commune de CERNEX dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal GROSFORT, le plus âgé des membres du Conseil Municipal <u>Date de convocation</u> : Le 20 mai 2020 <u>Secrétaire de séance</u> : Delphine BACHELLERIE
<u>Présents</u> : Vincent TISSOT, Nadine CUSIN, André SEIFERT, Odette LAUDE, Thierry DEFFAYET, Virginie JACOTTET, Agnès RICHARD, Martin PHILIPPS, Delphine BACHELLERIE, Pascal GROSFORT, Estelle SIMONIN, Cécile CASSOU-LENS, Gaël MENETRIER <u>Absent(e)(s) avec procuration</u> : Jérôme WAHL, Arnaud POLLET <u>Absent(e)(s) sans procuration</u> :	

Délibération n° D20-06

OBJET : ELECTION DU MAIRE

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7 ;

Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1^{er} tour de scrutin

Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	1
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	14
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)	0
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d]	14
f. Majorité absolue	8

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Vincent TISSOT	14	Quatorze
.....
.....
.....
.....

Proclamation de l'élection du maire

M. Vincent TISSOT a été proclamé maire et a été immédiatement installé.

Ainsi fait et délibéré, pour copie conforme,

Le Président,
Pascal GROSFORT



*Certifiée exécutoire le 27 mai 2020
Transmise en Sous-Préfecture le 27 mai 2020
Affichée le 27 mai 2020*